

transborder un grand nombre de produits, surtout les articles qui sont exposés à se détériorer. La compagnie de messageries se rend dans un district avec ses wagons; les préposés à ces derniers prennent les marchandises, et ils exécutent ce travail tout comme s'il s'agissait simplement de bois de chauffage ou de madriers, c'est-à-dire, en n'apportant à cette besogne aucune attention ni soin.

Nous imposons aux horticulteurs fruitiers du Canada l'obligation de se conformer aux prescriptions de la loi sur la marque des fruits et d'emballer leurs produits avec le plus grand soin. Lorsque ces marchandises sont rendues à la gare, les employés du chemin de fer les manutentionnent avec une extrême incurie. Le présent article tend à protéger les horticulteurs dans une certaine mesure. Quand ils verront quelque employé manier des marchandises avec négligence ou brutalité, les expéditeurs pourront le contraindre à aller s'expliquer devant un juge de paix.

Ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion de voyager un peu conviendront avec moi que l'incurie du manutentionnement des marchandises au Canada est devenue un grave problème dont il importe de rechercher la solution. A cette heure où l'on s'occupe de la refonte de la loi des chemins de fer, le moment est bien choisi pour s'occuper de ces choses et faire insérer dans la loi nouvelle les dispositions que j'ai signalées. Tous ceux qui ont voyagé au Canada savent que l'on manie le bagage comme s'il s'agissait de bois de chauffage ou de balles de foin, c'est-à-dire avec la plus parfaite incurie et de façon absurde. Aux termes de l'article 3, les préposés au bagage devront être plus soigneux et se trouveront assujétis à certaines restrictions énoncées dans le bill.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

OBSTRUCTION DU PORT DE YARMOUTH PAR LA GLACE.

M. LAW : J'aimerais à appeler l'attention de l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Hazen) sur une question d'importance urgente. Le 17 courant, mon honorable ami ne l'a pas oublié, je lui faisais observer que le port de Yarmouth était couvert de glace et que les navires du service Boston-Yarmouth se trouvaient en retard. Vendredi, je lui demandais s'il avait eu des nouvelles du maître du port de Yarmouth, et il me répondit qu'il n'en avait pas encore reçues. J'ai aujourd'hui en

ma possession deux dépêches de Yarmouth où il est dit que le steamer "Boston", venu de la ville de ce nom, a subi un retard de quatre heures causé par la glace dont le port est couvert. Une autre dépêche de source privée m'apprend que l'on a suspendu le service Boston-Yarmouth jusqu'à ce que le port soit libre de glace.

Pour la partie occidentale de la Nouvelle-Ecosse, la question est d'importance vitale. A l'heure qu'il est, le poisson s'expédie en grande quantité de Yarmouth à Boston, et le retard de tout steamer faisant voile pour Boston après avoir pris sa cargaison pourrait faire essuyer des pertes assez considérables aux pêcheurs de cette partie de la province. Je veux donc demander au ministre de s'occuper de cela sans délai et, s'il se trouve des navires de l'Etat non loin de Yarmouth, de faire en sorte qu'ils soient amenés vers ce port, afin que les steamers puissent reprendre leur service régulier entre Yarmouth et Boston.

M. HAZEN : Je répondrai à l'honorable député de Yarmouth que je ferai mander immédiatement le sous-chef du ministère. Je me consulterai avec lui et mon honorable ami sur la situation et me ferai un plaisir de tenter tout ce qui pourra l'améliorer.

3e LECTURE

Après examen sommaire en comité général, de trois projets de loi d'intérêt privé :

Le 1er (n° 37), déposé par M. Chabot, concernant la compagnie du chemin de fer d'Ottawa à l'Ungava;

Le 2e (n° 39), déposé par M. Smyth, concernant la Thessalon and Northern Railway Company;

Le 3e (n° 55), déposé par M. Fripp, concernant la compagnie du chemin de fer des Quinze à la rivière Blanche.

QUESTIONS.

(Les questions auxquelles il est répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL—SERVICE D'EAU A DORCHESTER.

M. EMMERSON demande :

1. A-t-on réussi à fournir de l'eau pour les besoins de la station de l'Intercolonial à Dorchester (N.-B.)? Dans la négative, pour quelle raison?

2. En décembre et janvier derniers, une tentative a-t-elle été faite pour assurer ce service, le résultat a-t-il été satisfaisant? Dans l'affirmative, combien cette tentative a-t-elle coûté jusqu'à présent?

3. Pendant combien de temps la station a-t-elle été privée d'eau, et quelle distance devait